

Accompagner l'orientation de son enfant en 3^{ème}

I – Les étapes :

De Septembre à Janvier

Temps de la réflexion et de l'information

- questionner ses centres d'intérêts
- analyser ses résultats
- s'informer sur les voies de formation après la 3^{ème} (voie professionnelle, voie générale et technologique)
- découvrir des métiers et domaines professionnels

De Janvier à Mars

Temps des démarches et des discussions

- visiter des lycées
- rencontrer des enseignants, des lycéens
- s'immerger dans les formations (mini stages en lycées)
- formuler des vœux provisoires (sur la fiche de dialogue ou par téléservice) et prendre connaissance du 1^{er} avis du conseil de classe

De Mars à Juin

Temps des choix et des décisions

- Choisir son orientation : vœux définitifs des familles sur la fiche de vœux ou par téléservice (choix des formations et des établissements) et décisions du conseil de classe
- Être affecté en établissement scolaire et
- S'inscrire sur l'établissement d'affectation

II – S'informer :

Les sites internet à consulter (cliquer sur les logos)



ONISEP TV
* onisep TV
Consulter des vidéos

Ma voie pro
NOUVELLE VOIE PRO
2^{nde} pro et bacs pro



2^{nde} GT + bac général et bacs Technologiques

Le guide « après la 3^{ème} » (cliquer sur le logo)



Le nouveau catalogue des formations et des lycées de l'académie sera distribué aux élèves par le collège sous format papier au 2^o trimestre

Les évènements à ne pas rater (cliquer sur les logos)



Mise à jour en
Décembre /janvier



Salon de l'orientation le 07/03/2024
à St Gaudens



Se
renseigner auprès du Professeur
Principal

III – Se questionner :

- ✓ La mobilité : transport et internat
- ✓ Le coût des études, les bourses
- ✓ Les poursuites d'études (sous statut scolaire ou statut d'apprenti)
- ✓ L'insertion professionnelle

III – Les personnes et lieux ressources :

AU CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION) de Saint Gaudens

- 4 avenue du Maréchal Foch
05.67.52.41.41
- Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h15 et de 13h15 à 17h
et pendant les **vacances scolaires** de 10h à 12h15 et de 13h15 à 17h
- rencontrer une Psychologue Education Nationale-conseil en orientation (sur rendez-vous)
 - se documenter (accès libre et gratuit)

AU COLLEGE

- Le/La Professeur.e principal.e
La Psychologue Education Nationale-conseil en orientation (prise de RV à la vie scolaire)
Le/La Conseiller.e principal.e d'éducation
Le/La Professeur.e documentaliste
Le/La Chef.fe d'établissement
- faire le point sur le suivi de son enfant
 - se faire accompagner
 - participer aux temps de rencontre et d'information proposés
 - rencontrer les équipes

IV – Ce qu'il faut savoir :

- **1** Les choix d'orientation se construisent dans un **dialogue permanent** entre le collège et la famille, cependant, c'est au chef d'établissement que revient la décision d'orientation finale.
- **2** Pour l'**affectation en lycée**, la règle est la suivante :
 - ▶ **SI 2^{nde} Générale et Technologique** : Affectation de droit dans le lycée de secteur (= le plus proche du lieu de domicile).
 - ▶ **SI 2^{nde} Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP** : Affectation en lycée pro selon barème (nombre de places/nombre de demandes). En raison de places limitées, la sectorisation est étendue au département ou à l'académie. Plusieurs vœux sont fortement conseillés.